



Ville de LORIENT  
AN ORIENT

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

POLE CADRE DE VIE et DEVELOPPEMENT DURABLE  
Direction de l'Espace Public, des Etudes et de la Mobilité  
Service Voirie - Réseaux et Domaine Public  
Réglementation temporaire  
ME

ARRETE DU 27 JUILLET 2021 - N°1804

Le Maire de la Ville de LORIENT

Vu la loi n°89-413 du 22 juin 1989 relative à la voirie des collectivités locales ;  
Vu le décret n°89.631 du 4 septembre 1989 fixant les modalités de l'enquête publique préalable au classement, à l'ouverture, au redressement, à la fixation de la largeur et au déclassement des voies communales ;  
Vu les articles R 141-1 à R 141-10 du Code de la Voirie Routière.

### ARRETE

**ARTICLE 1** - Pendant 15 jours consécutifs, **du 13 septembre au 27 septembre 2021**, il sera procédé, conformément aux dispositions ministérielles du 4 septembre 1989, à une enquête publique conjointe préalable sur les projets suivants :

⇒ **Déclassement anticipé d'un espace de stationnement et de linéaire de voirie relevant du domaine public communal :**

- Rue Gabriel FAURE (à l'arrière du 5 et 7 rue Martin Luther King) à hauteur du bâtiment appartenant à Lorient Habitat dit « RL1 », pour une superficie d'environ 2114 m<sup>2</sup>.

-

⇒ **Déclassement d'un espace de stationnement et d'un espace piéton relevant du domaine public communal :**

- Rue Gabriel FAURE et Place BONNEAUD (n°3 et n°4), à hauteur des bâtiments appartenant à Lorient Habitat dits « RL1 » et « RL2 », pour une superficie d'environ 598 m<sup>2</sup>.

**ARTICLE 2** - Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles et paraphés par le Commissaire-Enquêteur, seront déposés dans les locaux de l'Hôtel de Ville, situés 2, boulevard Leclerc. Toute personne pourra en prendre connaissance chaque jour ouvrable de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 17H00 et adresser ses requêtes sur l'adresse mail suivante : [contactsodp@mairie-orient.fr](mailto:contactsodp@mairie-orient.fr).

**ARTICLE 3** - Madame Michelle TANGUY est désignée en qualité de Commissaire-Enquêteur. Elle peut, à ce titre, recevoir toute correspondance relative au dossier présenté. Elle tiendra également permanence **dans les locaux de l'Hôtel de Ville, situés 2 boulevard Leclerc** :

**le 13 septembre 2021 de 9h00 à 12h00,**

**le 21 septembre 2021 de 14h00 à 17h00**

**le 27 septembre 2021 de 9h00 à 12h00.**

**ARTICLE 4** – M. le Directeur Général des Services de la Ville est chargé de l'application du présent arrêté.

**Pour le Maire absent,**  
Dans l'ordre du tableau  
L'Adjoint Délégué  
aux Ressources, aux Finances, à la Commande Publique,  
à l'Evaluation des Politiques Publiques et  
à la Coopération Communautaire.  
**Armel TONNERRE**

Adresser toute correspondance à Monsieur le Maire de la Ville de Lorient  
CS 30010 - 56315 LORIENT CEDEX - Tél. 02 97 02 22 00 - Fax : 02 97 02 22 35 - [www.orient.bzh](http://www.orient.bzh)